

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de février à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, en visioconférence zoom et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

Conseillers communautaires

10 BALESTRAT Yoann

11 BEIGE Laurence

12 CHABAUD Mireille

13 CHAMINADE Fabrice

14 CHAZELAS Laurence

15 CLUZEAU Pascal

16 COQUILLAUD Edouard

17 CROCI Eliane

18 FAVRAUD Alain

19 GOURAUD Thierry

20 KULLIG Romuald

21 LANNETTE MICHAUT Vanessa

22 LATHIERE Claudine

23 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à GOURAUD Thierry, conseiller communautaire

CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire, à CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à ALLARD Pierre, président

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

LEKIEFS Didier, vice-président, à CROCI Eliane, conseillère communautaire

MURA Laure, conseillère communautaire, à CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire

EXCUSÉE REPRÉSENTÉE

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULLIG Romuald, conseiller communautaire suppléant

EXCUSÉS

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

COUCAUD Nadège, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

Après avoir procédé à l'appel, le président ouvre la séance. L'assemblée communautaire désigne Alain FAVRAUD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le président demande si un élu veut prendre la parole. Aucune demande n'a été formulée.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- PREND acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base d'un rapport financier adressé avec la convocation.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 19 heures 10.

Le Président
Pierre ALLARD,
